

**VŒU « relatif au nom de la nouvelle Région
issue de la fusion des Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon »**

La loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, institue 13 nouvelles régions.

Les Régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon fusionneront donc au 1er janvier 2016.

Le nom que portera la nouvelle Région issue de cette fusion devra, tout à la fois, être représentatif de l'identité des territoires qui la composent et porteur d'une image à forte visibilité européenne et internationale. Le terme « Pyrénées » répond à ces impératifs.

Les « Pyrénées », entité géographique riche de ses diversités culturelles, charnière historique entre l'Europe du sud et l'Europe du nord, véritable socle de la géographie de la future région, incarnent cette force identitaire du territoire régional.

Dotée d'une puissante notoriété, l'appellation « Pyrénées » est aussi et surtout la garantie d'un rayonnement international. Cette notoriété est un atout pour l'attractivité de nos territoires, une force de frappe pour la communication institutionnelle, une garantie de visibilité sur la carte des grandes Régions européennes.

Considérant que la terminologie « Pyrénées » conjugue à la fois puissance identitaire du territoire et forte notoriété internationale,

Considérant l'enjeu que constitue pour l'attractivité et le développement économique la dénomination de la future Région

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées réuni en assemblée :

Demande que la signature « Pyrénées » soient conservée dans la prochaine dénomination de la future Région issue de la fusion des Régions « Midi-Pyrénées » et « Languedoc-Roussillon ».